

29 janvier 2013

13.114

Interpellation PopVertsSol

Transférer les missions de La Providence?

65 jours que le conflit se poursuit à La Providence entre la direction et les grévistes, notamment autour de la défense de la Convention collective de travail santé 21. Un élément incontournable pour maintenir des conditions de travail et des soins de qualité dans le canton, ce qu'a majoritairement reconnu le Grand Conseil en adoptant le 5 décembre 2012, par 57 voix contre 53 la motion populaire demandant que "le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil, use de tous les moyens à sa disposition pour obliger la direction de l'Hôpital de La Providence à renoncer à dénoncer la convention collective santé 21".

Dès lors, plusieurs alternatives s'offrent au Conseil d'Etat pour honorer l'engagement pris par le Grand Conseil, notamment celle d'imposer, comme le préconise un projet de loi déposé à la commission santé, le respect de la CCT21 pour figurer sur la liste hospitalière. Si cette option est confirmée, se pose alors **la question centrale du transfert des missions actuelles données à La Providence**. D'où nos interrogations suivantes:

- Le Conseil d'Etat parle d'un délai nécessaire à fin 2016 pour organiser un possible transfert des missions, mais sans donner aucun élément concret sur cette estimation globale. D'autres médecins, notamment un membre de notre Conseil, estiment qu'avec de la volonté, cela pourrait se faire bien plus rapidement... Qu'en est-il réellement?
- D'autre part, pour bien apprécier la situation, il semble nécessaire de distinguer et de détailler les missions. En effet, le transfert de la dialyse, de l'orthopédie élective et dans une moindre mesure de l'ophtalmologie répondent à des contraintes différentes. Quelles sont-elles et quel est le temps réaliste pour le transfert de chacune de ces missions?
- Le Conseil d'Etat a-t-il chiffré les coûts (investissement et fonctionnement) d'un tel transfert de missions sur HNe? La dialyse, à titre d'exemple, est une spécialité, semble-t-il, très rentable (ce qui expliquerait la motivation de Genolier à la conserver) qui pourrait générer des bénéfices non négligeables pour HNe. Et pour que l'analyse soit complète, il serait également nécessaire de connaître les coûts d'un scénario "statu quo" (où La Providence continuerait seule, mais avec financement de l'Etat);
- Finalement, quelles seraient les incidences d'un tel rapatriement sur le personnel de La Providence?

Signataires: T. Bregnard, F. Jeandroz, T. Buss, A. Shah, M. Zurita, V. Pantillon, D. Angst, R. Aeberhard, D. de la Reussille, G. Hirschy, S. Barbetti Buchs, N. de Pury, L. Debrot et P. Herrmann.